

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

H A U T E A U T O R I T É

Budget de la Communauté

pour le sixième exercice

(1^{er} JUILLET 1957 - 30 JUIN 1958)

Complément au Cinquième Rapport général
sur l'activité de la Communauté

○

La présente note, publiée le 25 avril 1957,
— retrace sommairement l'exécution du budget
de l'exercice en cours ;
— donne une estimation des avoirs de la Haute
Autorité au 30 juin 1957 ;
— présente les prévisions budgétaires de
l'exercice prochain tant en dépenses qu'en
recettes (taux et rendement du prélèvement).

I. EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1956-1957

Il est possible de donner une approximation suffisante de l'exécution du budget de l'exercice en cours, qui se présente ainsi :

(en millions d'unités de compte)

	Prévisions initiales	Résultats estimés au 30-6-1957
<i>Besoins</i>		
Dépenses administratives	13	11,2
Frais financiers	— (1)	1,6
Versement au fonds de garantie	—	—
Versement (en dépenses : 3,40 ou en provision : 5,60) pour la réadaptation	9	9
Versement (en dépenses : 0,70 ou en provision : 5,30) pour la recherche	6	6
Total des besoins à couvrir par le prélèvement	28	27,8
Versement à la réserve spéciale	3,5	4
Total des besoins	31,5	31,8
<i>Revenus</i>		
Prélèvement	28	32
Autres ressources	3,5	4
Total des revenus	31,5	36
SOLDE	0	4,2

(1) Les frais financiers, comprenant essentiellement les frais d'émission des emprunts, n'ont pas fait l'objet de prévisions, les provisions non affectées à la fin de l'exercice précédent étant suffisantes pour faire face à la couverture des besoins de cet ordre au cours de l'exercice.

L'exécution du budget 1956-1957 laissera donc un solde positif d'environ 4 millions. Cet excédent est dû essentiellement à un surplus des recettes sur les prévisions qui trouve son origine dans l'excellence continue de la conjonc-

ture. Il est à noter, d'autre part, que, grâce à l'effort poursuivi pour améliorer les conditions des placements et à la hausse des taux d'intérêt, le poste « Autres ressources », affecté à la réserve spéciale pour la construction de maisons ouvrières, excédera d'environ 0,5 million les prévisions initiales.

En ce qui concerne les dépenses administratives, il a été considéré que le crédit extraordinaire prévu pour l'exposition de Bruxelles sera intégralement utilisé. Il n'en sera probablement pas ainsi; toutefois, comme le solde sera, sans doute, reporté sur le prochain exercice, ce mouvement de trésorerie n'affecte pas les prévisions.

II. SITUATION DES AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITÉ EN FIN D'EXERCICE

Au 30 juin 1957, la situation des avoirs se présentera vraisemblablement comme suit :

Fonds de garantie	100,00	
Réserve spéciale	9,70	
Provisions pour réadaptation	22,25	
Provisions pour recherche	9,15	
Provisions non affectées	9,70	
	<hr/>	
TOTAL	150,80	millions

III. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 1957-1958

A. PRÉVISION DES BESOINS

Les besoins financiers de la Communauté peuvent être estimés ou définis de façon précise pour quatre grandes catégories de dépenses :

1) *Dépenses administratives* *(en millions d'unités de compte)*
d'après l'état prévisionnel des quatre Institutions. 13,90

2) *Dépenses de réadaptation et provisions pour ces dépenses* (cf. annexe I)

Les paiements probables au cours de l'exercice sont estimés à 3,6 sur un montant d'engagements nets de 9,7 au 1^{er} juillet 1957 et en face de provisions s'élevant à 22,25 millions.

La Haute Autorité se propose d'affecter à ce poste :

— 3,6 en dépenses;

— 2,75 en provision, afin de porter le montant des provisions à ce titre au 30 juin 1958 à

25 millions

soit à affecter pour l'exercice 6,35

3) *Dépenses de recherche et provisions pour ces dépenses* (cf. annexe II)

Les paiements probables sont estimés à 8,28 sur un montant prévisible d'engagements nets de 19,03 et en face de provisions s'élevant à 9,15 au 30 juin 1957.

A reporter. . . . 20,25

	<i>Report.</i> . .	20,25
La Haute Autorité se propose d'affecter à ce poste		5,75
laissant en provisions pour la recherche 6,40 au 30 juin 1958.		
Total des besoins à couvrir par les recettes du prélèvement		<u>26,00</u>

4) *Réserve spéciale*

Conformément aux décisions adoptées par la Haute Autorité pour la réalisation d'un second programme de financement pour la construction de maisons ouvrières, il sera versé à la réserve spéciale un montant de recettes diverses s'élevant à environ		<u>4,00</u>
Total des besoins pour l'exercice 1957-1958 . .		30,00

Ces besoins sont très légèrement inférieurs à ceux qui étaient prévus pour l'exercice 1956-1957 et qui s'élevaient à 31,5 millions.

La différence porte essentiellement sur le poste « Dépenses de réadaptation et provisions pour ces dépenses » qui était doté l'an dernier d'un crédit de 9 millions (dont 5 prévus en dépenses et 4 en provision), au lieu de 6,35 millions (dont 3,6 prévus en dépenses et 2,75 en provision) pour l'exercice prochain.

Il y a lieu de noter que, pour l'exercice en cours, les dépenses ont été plus faibles qu'il était prévu (3,4 au lieu de 5) et qu'en conséquence il a été versé en provision 5,6 (au lieu de 4).

Il a paru suffisant à la Haute Autorité de disposer à la fin de l'exercice 1957-1958 d'une provision pour la réadaptation s'élevant au minimum à

25 millions.

Cette provision permettrait de verser des aides de réadaptation, pour une somme de 700 unités par tête, à plus de 35 000 travailleurs si la Haute Autorité contribue seule, à plus de 70 000 si les dépenses sont partagées avec les gouvernements.

Certes, il avait été estimé en 1955 que la Haute Autorité aurait affecté depuis les débuts de son fonctionnement jusqu'au 30 juin 1958 un montant de 40 à 50 millions à la réadaptation.

Si les prévisions de l'exercice prochain sont respectées, il aura été versé pour la réadaptation pendant les six exercices écoulés :

9 millions en dépenses
<u>25 millions en provision</u>
soit 34 millions au total.

Cette somme est inférieure à l'objectif rappelé plus haut pour le seul motif que les dépenses effectives pour la réadaptation ont été très au-dessous des estimations faites en 1955.

S'il était nécessaire, d'ailleurs, la plus grande partie des provisions non affectées (10 millions au 30 juin 1957) pourrait être affectée à la réadaptation, portant ainsi les versements à ce poste à une somme supérieure à 40 millions et conforme à l'objectif fixé.

Compte tenu des dépenses effectives de l'exercice, l'estimation à 26 millions des besoins à couvrir en 1957-1958 par les recettes du prélèvement conduit aux prévisions suivantes sur les réserves au 30 juin 1958 :

Fonds de garantie	100,00
Réserve spéciale.	16,70
Provision pour la réadaptation	25,00
Provision pour la recherche	6,40
Provisions non affectées	<u>9,70</u>
TOTAL	157,80 millions

soit un accroissement des réserves et provisions de près de 8 millions par rapport à la situation au 30 juin 1957, sauf événements nouveaux, pour la plupart difficiles à prévoir.

C'est pour couvrir ces éventualités que les provisions non affectées sont maintenues à un niveau qui peut paraître relativement élevé.

Ces provisions, de 10 millions environ, doivent permettre de faire face :

- à des insuffisances éventuelles des rentrées du prélèvement par rapport aux prévisions;
- à des dépassements des prévisions de dépenses pour la réadaptation et la recherche;
- au recomplètement immédiat du fonds de garantie au niveau de 100 millions et d'autres réserves ou provisions en cas de pertes subies par ces fonds;
- aux frais de trésorerie afférents à des opérations d'emprunt. Le montant de ces frais reste étroitement lié au montant et aux modalités des émissions publiques de la Haute Autorité dans le prochain exercice;
- à des insuffisances éventuelles de l'état prévisionnel par rapport aux besoins pour dépenses administratives. Les crédits de l'exercice 1957-1958 ont été calculés avec la plus grande sévérité; de plus, ils ne tiennent pas compte :
 - a) des tâches nouvelles qui peuvent résulter pour une ou plusieurs institutions de la mise en vigueur du Traité sur l'« Euratom » et le « Marché Commun », ainsi que des frais annexes pouvant résulter de cette mise en vigueur;
 - b) des frais pour dépenses immobilières. Il semble, en effet, que la ratification des nouveaux traités devrait conduire à la fixation du siège définitif de chacune des institutions de la Communauté. Si un tel fait se produisait, la Communauté aurait certainement à changer sa politique immobilière.

B. PRÉVISIONS DE RECETTES

1) *Revenus autres que les produits du prélèvement*

Ces revenus (produits des amendes et majorations de retard, produits divers et pour l'essentiel produits financiers provenant des intérêts des fonds placés) donneront des rentrées estimées à environ 4 millions qui sont affectés, comme il a été dit plus haut, au financement du second programme de maisons ouvrières.

2) *Produits du prélèvement*

Pour fixer le taux du prélèvement applicable pendant l'exercice 1957-1958, la Haute Autorité a tenu compte des trois éléments qui le déterminent :

- a) le niveau des recettes attendues, soit 26 millions.
- b) les valeurs moyennes de chacun des produits soumis au prélèvement.

Il a été constaté une variation des valeurs moyennes, établies d'après les prix de l'année 1956, de plus de 10 % par rapport aux valeurs moyennes actuellement en vigueur et dont les bases remontent à 1952.

Conformément à l'article 3 de la décision 2-52 fixant les conditions d'assiette et de perception du prélèvement, la Haute Autorité a donc fixé pour chacun des produits une nouvelle valeur moyenne résultant des données statistiques rassemblées par elle.

L'accroissement de l'assiette du prélèvement — à tonnages constants — par l'effet de l'augmentation des valeurs moyennes s'élève à environ 13,5 %.

c) une prévision raisonnable des tonnages qui seront produits pendant l'exercice 1957-1958.

La combinaison de ces trois facteurs a conduit à l'adoption du taux de 0,35 %, suivant l'estimation suivante :

— rendement annuel d'un point de prélèvement aux valeurs moyennes de 1952 et en assez bonne conjoncture.	6,5
— accroissement de l'assiette par augmentation de 13,5 % des valeurs moyennes	<u>0,9</u>
— rendement moyen escompté d'un point de prélèvement aux valeurs moyennes de 1956	7,4

soit $7,4 \times 3,5 = 25,9$ arrondis à 26 millions

Total des revenus pour l'exercice 1957-1958 . 30 millions

ANNEXE N° I

ENGAGEMENTS, PAIEMENTS ET PROVISIONS
POUR LA RÉADAPTATION

(en millions d'unités UEP)

I. ENGAGEMENTS

a) *décidés* :

Charbonnages de France	1,42	
C ^{te} Forges de la Loire	0,43	
Divers France	0,62	
Mines du Borinage	1,40	
Sidérurgie italienne (première tranche)	5,60	
Sulcis	1,10	
	<hr/>	10,57

b) *en cours d'examen* :

Sidérurgie italienne (deuxième tranche)	1,44	
Mines de Barsinghausen	0,46	
	<hr/>	1,90

c) *prévisibles* : 2,00

d) *possibles* : 1,00

Total : 15,47

II. PAIEMENTS

Exercices antérieurs	2,34	
Exercice 1956-57 (estimations)	3,41	
Exercice 1957-58 (prévisions)	3,62	
Exercice 1958-59 (prévisions)	3,91	
Exercices ultérieurs	2,19	
	<hr/>	

Total : 15,47

III. SITUATION AU 30 JUIN 1957

A la date du 30 juin 1957, il aura été versé en provisions pour la réadaptation un montant de :

28 millions

Déduction faite des dépenses, s'élevant à 5,75 millions, il restera en provisions à la même date un montant de :

22,25 millions

Les engagements nets s'élèveront à :

9,72 millions

Il y aura donc un excédent de provisions par rapport au montant global des engagements (décidés, en cours d'examen, prévisibles et possibles) de :

12,53 millions

ANNEXE N° II

**ENGAGEMENTS, PAIEMENTS ET PROVISIONS POUR LA
RECHERCHE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE**

(en millions d'unités UEP)

I. ENGAGEMENTS

a) *décidés* :

Maisons ouvrières (1 ^{er} programme)	1,00	
Maisons ouvrières (2 ^e programme)	4,00 (1)	
Conditions de laminage	0,20	
Revue Acier — Stahl — Steel	0,04	
Comité des flammes	0,10	
Qualités de coke	1,00	
Briques de silice	0,28	
Médecine du travail	1,20	
Concours pour appareils de sécurité dans les mines	0,20	
Réduction consommation de coke	1,50	
		9,52

b) *en cours d'examen* :

Mécanisation des travaux en couches minces et prévention des dégagements instantanés de grisou	1,06	
Réduction mise au mille de coke et enrichissement du minéral	2,00	
Réduction directe	2,00	
Briques de silice et atlas métallographique	0,30	
Sécurité du travail	3,00	
		8,36

c) <i>prévisibles</i> (pendant les trois prochaines années)		3,00
---	--	------

Total : 20,88

(1) Dont 3 millions à titre de prêt.

II. PAIEMENTS

Exercices antérieurs	1,12
Exercice 1956-57 (estimations)	0,73
Exercice 1957-58 (prévisions)	8,28 (1)
Exercice 1958-59 (prévisions)	4,50
Exercices ultérieurs	6,25
	<hr/>
	20,88

III. SITUATION AU 30 JUIN 1957

A la date du 30 juin 1957, il aura été versé en provisions pour la recherche technique et économique un montant de :

11 millions

Déduction faite des dépenses, s'élevant à 1,85 million, il restera en provisions à la même date un montant de :

9,15 millions

Les engagements nets s'élèveront à :

19,03 millions

(1) Dont 3 millions à titre de prêt.

